



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à dix- heures, le Conseil Municipal de BRACH, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur LASSALLE Jacques, Doyen d'âge.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Etaient présents : Didier PHOENIX, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Carmen PICAZO, Renaud CHEIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Catherine SANCHEZ, Gilles NAVELLIER, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Isabelle DUVILLARD.

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir à M. Gilles NAVELLIER

Secrétaire de séance : Catherine SANCHEZ

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 2020/21 N°4
ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint puis les suivants. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Présidence

Sous la présidence de M. PHOENIX Didier, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints

Nombre d'adjoints

Au vu de la délibération du conseil municipal 2020/20 n°3, le nombre d'Adjoints au Maire est fixé à quatre

Candidatures aux fonctions d'adjoints au maire

M. le Maire rappelle que les adjoints au maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

- Après appel à candidature du Président de séance pour le poste de 1^{er} adjoint M. NAVELLIER Gilles se déclare candidat.

M. le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote pour le premier adjoint.

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du doyen de l'assemblée.

Résultat du tour de scrutin

- nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote : 14
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 0
- nombre de suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

1. M. NAVELLIER Gilles a obtenu 15 Voix.

Proclamation de l'élection du 1^{er} adjoint

M. NAVELLIER Gilles a été proclamé adjoint et immédiatement installé au premier rang dans la liste.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

- Après appel à candidature du Président de séance pour le poste de 2^{ème} adjoint, M. CHAUSSONNET Denis se déclare candidat.

M. le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote pour le deuxième adjoint.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du doyen de l'assemblée.

Résultat du tour de scrutin

- nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote : 14
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 0
- nombre de suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

M CHAUSSONNET Denis a obtenu 14 Voix.

Proclamation de l'élection du 2^{ème} adjoint

M. CHAUSSONNET Denis a été proclamé adjoint et immédiatement installé au deuxième rang dans la liste.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

- Après appel à candidature du Président de séance pour le poste de 3^{ème} adjoint M. LASSALLE Jacques se déclare candidat.

M. le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote pour le troisième adjoint.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du doyen de l'assemblée.

Résultat du tour de scrutin

- nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote : 14
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 0
- nombre de suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

M. LASSALLE Jacques a obtenu 14 Voix.

Proclamation de l'élection du 3^{ème} adjoint

M. LASSALLE Jacques a été proclamé adjoint et immédiatement installé au troisième rang dans la liste.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

- Après appel à candidature du Président de séance pour le poste de 4^{ème} adjoint Mesdames PICAZO-TARDIO Carmen et DUVILLARD Isabelle se déclarent candidates.

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 ***** Fax : 05.56.58.12.97

M. le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote pour le quatrième adjoint.
Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du doyen de l'assemblée.

Résultat du tour de scrutin

- nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote : 14
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 0
- nombre de suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Mme PICAZO-TARDIO Carmen a obtenu 8 Voix.

Mme DUVILLARD Isabelle a obtenu 6 Voix.

Proclamation de l'élection du 4^{ème} adjoint

Mme PICAZO-TARDIO Carmen a été proclamée adjointe et immédiatement installée au quatrième rang dans la liste.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Délégations des adjoints

Premier adjoint en charge des Finances de l'Urbanisme et de l'Etat-civil

Deuxième adjoint en charge de l'Ecologie des Forêts, de l'entretien de fossés communaux et des pistes

Troisième adjoint en charge des Bâtiments communaux et de la Voirie et réseaux divers

Quatrième adjoint en charge de la Jeunesse Education, Sport, Vie sociale, Culture et Communication

Fait et délibéré, le jour, mois, an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX

